

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 144

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 27 de Mme Brulebois

ARTICLE 1ER TER

I. – À la fin de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« les mots »,

les mots :

« la phrase suivante ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 2, insérer les mots :

« La plateforme est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.